



Baisser de pension alimentaire

Par **marylarate**, le **06/03/2009** à **09:51**

Bonjour, mon conjoint est séparé depuis plus de 8 ans de son ex qui était enceinte à l'époque. Lui et moi vivons ensemble depuis 8 ans. Nous avons eu sa fille de temps en temps durant les 4 premières années et ensuite plus rien. Plus de nouvelle pendant 4 ans! Nous avons continué notre vie et nous avons eu 2 enfants. Au mois d'août 2008 nous avons reçu une convocation au tribunal parce qu'elle demandait une pension alimentaire. Lors de l'audience nous avons fourni tout nos justificatifs de revenu ainsi que toutes nos charges (loyer, crédits, etc), quand à elle, elle n'a fourni que son salaire et ses charges, elle a dit qu'elle ne percevait pas de prestations familiales alors qu'elle est seule avec sa fille! Le juge n'a pas jugé utile de demander une attestation de la CAF! Mon conjoint a été condamné le 5 novembre 2008 à payer une pension alimentaire de 150€. Au mois de Décembre nous avons eu un 3ème enfant. Nous n'avons pas commencé à payer cette pension et nous souhaiterions savoir comment faire pour que le montant soit réévalué étant donné nos changements de situation, et nous souhaiterions également savoir si on peut exiger qu'elle fournisse tous ses justificatifs de revenus ainsi que ses prestations familiales?